

PROCES VERBAL réunion du 13 novembre 2023 à 18H00

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL ; MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Date de convocation : 30/10/2023

secrétaire de séance : Jean-Louis FORSANS

Quorum :4

ordre du jour

- Procès-verbal du 28/08/2023
- Aménagement du village : demande de subvention à la Région
- Avis sur le projet d'arrêté de biotope du Défilé du Pas des Ondes
- Délibération autorisant le maire à engager des dépenses d'investissement début 2024, à hauteur du ¼ du budget 2023
- Projet d'achat de terrains et remise succession R Baup
- Projet convention EPORA sur achat terrains et remise
- Questions diverses

1)Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'objet soumis à l'ordre du jour du présent conseil, concernant l'examen du dossier d'achat des terrains et remise de la succession Robert BAUP

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 6 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos.

1) Approbation procès-verbal séance du 28 août 2023

Pour : 6 contre : 0 abstention :0

2) Aménagement du village : devis et demande de subvention à la Région

Rappel : le Département a accordé une subvention de 23 424€

Demande de subvention à la Région sur les devis de l'entreprise AUBERY : 6 915€
Et l'entreprise OULE CONSTRUCTION 9 929.80€ soit 16 844.80€.
Les travaux de l'entreprise TERNAT ne sont pas éligibles à la subvention de la Région.
Pour atteindre 80 % de subvention sur la totalité du projet, il convient de solliciter une subvention à la Région d'un montant de 3 345 € (environ 19.86% de 16 844.80€)

Pour : 6 contre : 0 abstention :0

Arrivée de Sandrine RIDEL à 18H20

3) Avis sur le projet d'arrêté de biotope du Défilé du Pas des Ondes

Le projet d'arrêté préfectoral de création d'une zone de protection de biotope du « Défilé du Pas des Ondes et ses abords » est actuellement en cours de préparation. Cet arrêté a pour but de garantir l'équilibre vital pour de nombreuses espèces végétales et animales protégées présentes sur le secteur par la préservation de leur lieu de vie.

Une mise sous protection forte pourra être une garantie de préservation de la tranquillité de ce lieu. Sa protection permettra de prévenir toute dégradation et tout aménagement nuisible à la biodiversité.

Ce projet d'arrêté sera soumis à la signature du préfet de la Drôme à l'issue de la procédure de consultation réglementaire et à son examen par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Auvergne-Rhône Alpes .

La Préfecture demande au conseil municipal de donner son avis, sous forme d'une délibération, sur ce projet d'arrêté. A défaut, il sera jugé favorable.

Avis favorable : 6 Avis défavorable :0 Sandrine RIDEL ne se prononce pas

4) Délibération autorisant le maire à engager des dépenses d'investissement début 2024, à hauteur du ¼ du budget 2023

Afin de ne pas retarder le démarrage des nouveaux dossiers, une délibération peut être prise pour autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des dépenses à hauteur de 51 190.5€
(= 25% x 204 762€)

pour : 7 contre : 0 abstention :0

5) **Projet d'achat de terrains et remise succession R Baup**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se positionne sur l'achat des biens suivants

A 133(Remise)+ A 903+A 961+A 288

A 102+ A 103

A 280+ A 282

A 275 +A 276

A 136

A 1113

A 710 + A 709 +A 707

A 371 + A 374 + A 885 +A 1106 +A 1108+ A 1109 + A 1111+ A 557 +A 555 +A 553+A 888 +

A 1107+A 1110

A 46 + A 47+ A 44+A 43

pour : 6 contre : 1 Paulette BERTRAND abstention : 0

6) **Demande acquisition par EPORA de terrains et remise R Baup**

La commune va mobiliser EPORA pour se porter acquéreur de certains terrains et de la remise de Robert BAUP.

Le conseil valide l'acquisition et positionne la commune comme garante du rachat. Une nouvelle délibération sera prise dès qu'une offre sera émise.

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

7) **autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de Cornillon-sur-l'Oule, la CCBDP et EPORA**

EPORA (Etablissement Public Foncier d'Etat de la Région Auvergne-Rhône -Alpes)

EPORA permet de répondre aux besoins et enjeux des territoires et des collectivités en mettant en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier, favoriser le développement durable et lutter contre l'étalement urbain.

Dans le cadre de ses compétences, EPORA peut contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Les principaux axes de ses interventions

- Développement des activités économiques et recyclage des friches : mobiliser du foncier pour maintenir et développer les activités économiques.

- Recomposition urbaine et habitat : rendre possible et accompagner l'évolution urbaine et la production d'une offre de logements diversifiée, suffisante et de qualité.
- Contribution aux grands projets structurants : contribuer et faciliter les opérations d'intérêt national et régional. L'établissement adapte son intervention en fonction des enjeux.
- Préservation des zones agricoles et espaces sensibles : lutter contre l'étalement urbain, préserver les terres agricoles, l'environnement et contribuer à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels.

EPORA est partenaire de la démarche d'ingénierie publique conduite par le Département

pour : 7 contre : 0 abstention : 0

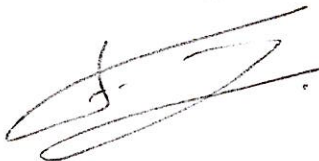
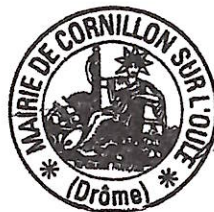
8) questions diverses

il reste 4 chats à stériliser. Un a été donné à Jérôme.

Sandrine RIDEL questionne sur ROCK EN THE L'OULE et les bruits qui ont couru.....comment se positionne les élus ?

Le secrétaire de séance :

Jean-Louis FORSANS


Délibération

- DEL-01-13112023 huis clos
- DEL-02-13112023 demande de subvention Région aménagement du village
- DEL-03-13112023 Avis sur le projet d'arrêté de biotope du Défilé du Pas des Ondes
- DEL-04-13112023 Délibération autorisant le maire à engager des dépenses d'investissement début 2024, à hauteur du ¼ du budget 2023
- DEL-05-13112023 projet achat terrains et remise succession R Baup
- DEL-06-13112023 projet acquisition par EPORA terrains et remise succession R Baup
- DEL-07-13112023 convention EPORA/CCBDP/COMMUNE